

Image not found or type unknown



Reparation de montre sans devis

Par **mickaelo**, le **08/02/2016** à **14:18**

bjr,

je viens d'apporter ma montre (automatique) en revision.

Le bijoutier me fait vrser un acompte de 150€.

2 mois plus tard, il m'appelle pour venir poue recuperer ma montre et me presente une facture de 400€ au titre d'avoir réparer aussi des pieces defectueuses.....

Je n'ai jamais signé de devis.

Je trouve la procedure abusive, quel article du code de la consommation puis-je évoquer pour me defendre?

Dois-je tenter un process si le bijoutier refuse de revenir à un prix raisonnable et justifié?